

**HÉLÈNE
CLERC-MURGIER**

Abbesses

roman policier historique

Jacqueline Chambon NOIR

Extrait de la publication

LE POINT DE VUE DES ÉDITEURS

Alors que commence la légende noire de Marie de Médicis, exilée au château de Blois, et que la cour et la ville bruissent de troubles et de conspirations, l'auteur d'un crime mystérieux est condamné à être pendu au gibet de Montfaucon. Avant de mourir, le meurtrier livre au lieutenant criminel Jacques Chevassut un message confus où il est question d'une dalle de pierre sous l'abbaye de Montmartre menant à un trésor. L'enquête est d'abord confiée à Pierre Boivin, qui disparaît tout aussi étrangement que sa femme et son enfant, laissant Chevassut seul devant l'énigme. Sur ses talons, nous découvrons le Paris surpeuplé du XVII^e siècle, du tout nouveau Pont-Neuf où se produit Tabarin aux salons feutrés de l'hôtel de Rambouillet. Mais c'est à l'abbaye de Montmartre, construite près d'un temple de Mercure – dieu des alchimistes –, que conduisent toutes les pistes. Pistes où semblent pulluler les adeptes d'un nouveau courant occulte venu d'Allemagne, celui des rose-croix. Pour infiltrer cette société secrète, Chevassut va s'en remettre aux conseils du père Mersenne, le célèbre mathématicien ami de Descartes, et au grand alchimiste, maître Gonin. Quels secrets dissimulent les abbesses de Montmartre ?

HÉLÈNE CLERC-MURGIER

Hélène Clerc-Murgier partage son temps entre l'écriture et la musique. Claveciniste de l'ensemble Les Monts du Reuil, elle écrit et interprète des spectacles et a restitué l'opéra-comique Cendrillon et Le Docteur Sangrado, représentés à travers toute la France. Abbesses est son premier roman.

© ACTES SUD, 2013
ISBN 978-2-330-02190-0

Hélène Clerc-Murgier

Abbesses

roman policier historique

Éditions **Jacqueline Chambon**

Extrait de la publication

À mon frère Michel
À Charles et Gabrielle Murgier, mes grands-parents

*Il y a ce désir incessant de chercher ce qui fut sous
ce qui est, de fouiller le passé sous le présent.*

THÉOPHILE GAUTIER, *Paris démoli*

Paris n'est pas une ville, c'est un monde.

FRANÇOIS I^{ER} À CHARLES QUINT

*La ville que j'habite, celle où je marche, n'est pas
la vraie, il en existe une autre dont il faudrait
posséder la grille pour qu'elle naisse à nos yeux.*

ANDRÉ HARDELLET

Qui regarde au fond de Paris a le vertige.

VICTOR HUGO

*Où Jacques Chevassut, lieutenant criminel,
apprend des choses étranges de la bouche d'un
condamné*

Comme chaque matin depuis bientôt cinq ans, Jacques Chevassut remontait à pied le pont Notre-Dame pour se rendre au Grand Châtelet où il officiait comme lieutenant criminel du prévôt de Paris. Le froid était particulièrement vif ce jour-là : les rudes journées de janvier venaient à peine de commencer et les rares passants qu'il croisait allaient d'un pas rapide, la tête baissée et le col de leur habit remonté jusqu'aux oreilles. Les marchands, habituellement en grande conversation dans la rue, étaient barricadés dans leur boutique, et on n'entendait à cet instant que le souffle perçant du vent s'immiscer dans l'étroit passage laissé entre les deux rangées de maisons bordant le pont.

Jacques Chevassut atteignit rapidement la petite chapelle Saint-Leufroi. Puis, passant la maison à l'enseigne de *La Tête Noire*, il s'engagea dans la longue ruelle voûtée qui la prolongeait, et pénétra dans l'imposant Grand Châtelet.

Chevassut n'avait jamais aimé ce bâtiment : son allure de forteresse avait quelque chose d'effrayant et

rappelait à l'observateur averti qu'avant d'être le siège de la juridiction prévôtale il avait protégé le Grand-Pont à l'époque des invasions, puis le Palais Royal sous Charles VI, dit le Gros, quelque cinq cents ans auparavant. De forme rectangulaire mais sans aucune régularité, faisant en cela comme un miroir à la Conciergerie qui se trouvait juste en face, de l'autre côté du pont, son austérité était glaçante. Six tours de hauteurs et de diamètres différents l'encerclaient à chacun des deux étages, et n'étaient ouvertes que d'une seule fenêtre rectiligne. Sur le reste de la façade, des ouvertures grillagées n'apportaient quasiment aucune lumière à l'intérieur de l'édifice.

Seule l'entrée principale du côté de la rue Saint-Denis offrait un semblant de majesté : une statue de la Vierge ornait son fronton, surmontée de fenêtres entourées de pilastres cannelés, et un cadran rehaussé d'ornements était entouré d'une svelte lucarne à fronton brisé décorée des armes accouplées de France et de Bretagne, que protégeait la saillie d'un arc en accolade retombant sur deux pilastres. On pouvait aussi y admirer, dominant l'édifice, le campanile de la chapelle dédiée à la Vierge, à saint Louis et à saint Didier, décoré d'élégantes lucarnes et d'un cadre peint d'azur rehaussé d'or.

Pour le reste, le bâtiment était sinistre, et même les différents marchands installés sous l'allée qui le traversait, les échoppes de joailliers, les pavillons, les bâtiments bas munis de contreforts adossés à sa façade, ne parvenaient pas à lui donner l'air de gaieté d'un quartier marchand.

Laisant sur sa droite la bâtisse qui menait aux prisons, Jacques Chevassut emprunta la baie grillée compliquée de plusieurs barrières donnant sur le passage, arriva dans la cour où se trouvaient le corps de garde, le bureau des huissiers et la morgue.

En grim pant le large escalier qui menait à son bureau, il croisa le greffier l'Asnier qui le salua rapidement :

– Où allez-vous ainsi, mon brave ? l'interpella Chevassut.

– À la morgue, monsieur le lieutenant criminel.

– Mais nous avons besoin de vous immédiatement. Le procès est dans une demi-heure.

– Je le sais, mais ça ne devrait pas être long. Le chirurgien m'attend pour identification.

– De quelle affaire s'agit-il ?

– Du corps d'un homme repêché cette nuit près du Pont-Neuf. Je viendrai vous voir immédiatement après.

– Faites vite alors.

Jacques Chevassut regarda un instant Jacques l'Asnier dévaler les escaliers et finit par rejoindre son premier conseiller et ami Pierre Boivin qui était accompagné de Philippe de May, son second.

– Messieurs, commença-t-il dès qu'il les eut salués, nous allons aujourd'hui devoir juger une histoire particulièrement terrible. Et je sais que malgré les rigueurs de l'hiver une foule importante va se déplacer ce matin. Tous les regards seront tournés vers notre tribunal. Et je n'aime guère ces procès qui sont jugés par l'opinion avant que d'avoir eu lieu.

– Cette affaire défraye la chronique depuis plus de six mois, ajouta Boivin.

– Justement. Et il n'est pas utile que *Le Mercure Français* s'empare de cet événement. Pouvez-vous nous rappeler brièvement les faits ? demanda Chevassut en se tournant vers son premier conseiller.

Pierre Boivin ouvrit l'épais dossier qu'il avait entre les mains :

– Un soir du mois d'août dernier, une jeune lavandière nommée Jeannette, qui venait de finir de laver son linge dans la Seine, a découvert, sur les berges de l'île Louviers, le corps atrocement mutilé de maître Geresme, tapissier et valet ordinaire du roi. Le bras gauche du malheureux était sectionné au-dessus du coude, son bras droit brisé, ses jambes ensanglantées. En soulevant sa chemise, on a constaté que son ventre avait reçu plusieurs coups de couteau, formant une sorte de dessin qui ressemblait à une croix.

– Vous pensez que ce dessin n'est pas le fruit du hasard ?

– Non. Deux larges entailles, remontant du ventre à la poitrine, et, partant du cœur, deux autres les traversant, plus minces mais tout aussi profondes. En voici un schéma fait par le chirurgien de la morgue.

Le lieutenant saisit le papier :

– Je vois. Une sorte de croix de Lorraine, comme en porte saint François sur certains tableaux.

– Oui, ça y ressemble.

– Que peut signifier ce genre de croix ? En a-t-on déjà vu sur d'autres cadavres ?

– Pour le moment non. L'enquête que nous avons menée n'a rien donné.

– Autre chose à signaler ?

– Le visage de maître Geresme était quasiment méconnaissable : les gardes arrivés sur place ont noté que sa lèvre inférieure et une partie de sa joue gauche semblaient avoir été dévorées. Les yeux pendaient hors des orbites.

– Diable !

– À ses côtés se trouvait un homme, Jean Franscaroube, hagard et couvert de sang, qui fut dans l'incapacité d'expliquer sa présence en ces lieux. Il semblait seulement s'accrocher au corps inanimé, le poing de la main gauche agrippant fermement une bourse pleine de pièces d'or.

– Bourse qui appartenait à la victime ? demanda de May.

– Très certainement. Maître Geresme était un bon bourgeois, qui exerçait son noble métier depuis plus de vingt ans, et il avait quelque argent.

– Et dans quelle partie de l'île Louviers a été retrouvé le corps du malheureux ? poursuivit le lieutenant.

Boivin reprit le dossier :

– Il est noté que c'est près du terminus des coches d'eau, face au port Saint-Paul.

– Étrange ! Plutôt près des Célestins et de l' Arsenal alors ?

– Vous avez raison, le port Saint-Paul donne sur l'île Notre-Dame et l'île aux Vaches, et non sur l'île Louviers. Je ne comprends pas cette erreur du procès-verbal.

– Sauf si c’est au-delà du pont de Grammont, alors. Mais personne ne se rend là, l’accès est quasiment impossible.

– Nous verrons plus tard. Poursuivez.

– De la bouche de Franscaroube sortait un peu de chair dont on pense qu’elle était humaine et provenait de la malheureuse victime. Il fut alors immédiatement arrêté, garrotté sur un cheval et conduit au Grand Châtelet.

Boivin ne précisa pas que dès son arrivée, selon une coutume ancestrale, il avait été conduit dans *La Chaussée d’Hypocras*, qui était une des nombreuses prisons que renfermait le Grand Châtelet. Le prisonnier, menotté, avait été descendu à l’aide de cordes et de poulies de cuivre dans une salle en forme de cône sombre comme un tombeau, et déposé sur un sol baignant dans l’eau croupissante qui provenait des infiltrations de la Seine. Il ne pouvait ni s’asseoir, ni s’adosser au mur du fait de l’inclinaison de celui-ci. C’était un repère de souris et de rats, dont les cris perçants déchiraient le silence ou se mêlaient de manière plus sinistre encore aux râles des accusés qui attendaient ici d’être jugés s’ils n’étaient pas morts entre-temps.

Jean Franscaroube, lui, n’y resta que quelques jours. De peur qu’il ne passât de vie à trépas, il fut transféré sur ordre du lieutenant criminel dans une prison dite fermée, réservée aux détenus mis au secret. Là, il avait passé les jours précédant son procès à même le sol, le cou et les pieds attachés, pouvant à peine tendre les bras pour attraper la pitance

qui lui était tendue, avec pour seuls compagnons des reptiles, des crapauds et des rats affamés aussi gros que des chats.

Le lieutenant avait repris :

– Est-ce que Franscaroube a confirmé le vol de cette bourse, ainsi que le meurtre ?

– Non, il a tout nié dès les premiers instants de son arrestation. Et lorsqu'on l'a conduit ici pour être soumis à la question préparatoire, il a perdu connaissance à la simple vue du lit de fer et des coquemars. Les gardes ont plusieurs fois essayé de le ranimer, en vain. Il a été impossible d'en rien tirer.

– Eh bien, voilà qui n'est pas courant, constata Philippe de May.

– Il n'a donc rien avoué ?

– Rien. Il conteste farouchement être l'auteur de ces crimes, en dépit des preuves accablantes.

– Messieurs, il est temps d'aller nous changer, la journée risque d'être longue, conclut le lieutenant criminel. Surtout pour vous, Philippe, si le prisonnier est condamné à être pendu à Montfaucon.

Le greffier à verge Jacques l'Asnier entra à ce moment-là. Il était extrêmement pâle.

– Qu'en est-il de l'homme trouvé près du Pont-Neuf ? lui demanda aussitôt Chevassut.

– Nous ne le savons pas encore, car il n'a encore été réclamé par personne, et nous n'avons rien trouvé sur lui pour servir à l'identifier. Il restera quelques jours à la morgue.

– Est-il mort de mort naturelle ?

– Certainement pas. Le chirurgien m’a montré sur son cou des marques de strangulation qui font penser qu’il s’est pendu.

– Que me chantez-vous là ? Comment se serait-il trouvé dans la Seine s’il s’était homicidé ? Il se serait détaché lui-même pour que son corps fasse un plongeon dans le fleuve ?

– C’est ce qui doit être éclairci.

– Vous êtes un peu pâle !

– La vision du cadavre était des plus épouvantables.

– Je demanderai à un des commissaires enquêteurs de se charger de l’enquête. Vous pouvez disposer.

L’Asnier quitta aussitôt le bureau et rejoignit la salle du tribunal.

– L’Asnier est allé à la morgue ? souffla Pierre Boivin au lieutenant criminel.

– Oui, à l’instant. Vous avez l’air surpris.

– J’ai ouï dire que la vue du sang lui faisait horreur.

– Vraiment ?

– Vous avez vous-même noté sa pâleur.

– Effectivement.

– Et je trouve qu’il a changé depuis quelques mois. Il me lance des regards étranges, et lorsque j’essaye de lui répondre, il détourne la tête.

– Vous vous faites certainement des idées. Il faut y aller maintenant.

Comme l’avait présagé Jacques Chevassut, la chambre du conseil criminel était ce jour-là noire

de monde, grouillante de ce public oisif à l'affût de sensationnel.

– Il paraît que le criminel est un véritable charognard.

– Un charognard, certes, mais lui s'rait plutôt un loup.

– Oui-da. Ou encore un de ces sorciers qui errent en loup-garou des nuits entières dans la cité, à la recherche d'une proie, si possible fraîche et appétissante, précisa l'homme en se frottant les mains et en se léchant les babines.

Une femme épaisse prit la parole et déclara :

– Eh bien, j'en ai croisé, moi, parfois, la nuit, de ces loups-garous !

Elle se rengorgea et continua en chuchotant :

– Ils sont effrayants, voyez-vous, de gris vêtus, courbés, de grands yeux injectés de sang, et poussant des grognements à faire frémir.

– Vraiment ? l'interrompit son voisin. Si vous en avez croisé, que faites-vous donc encore parmi nous ?

– On vous a dit que ces monstres préféreraient des proies fraîches et appétissantes ! Voilà la raison de la présence de cette charmante bourgeoise parmi nous, rétorqua un jeune homme en faisant un salut ironique à l'assemblée.

La femme haussa les épaules tandis que ceux qui avaient entendu la pique se mirent à rire méchamment.

– Eh bien moi, je n'ai qu'une hâte, c'est de voir à quoi ressemble ce monstre.

Un huissier audiencier, responsable du maintien de l'ordre pendant l'audience, prit la parole :

– Silence dans la salle, voici le lieutenant criminel Jacques Chevassut.

Les gardes ouvrirent avec lenteur les battants de la grande porte. Le bruissement des curieux s'amplifia à l'entrée solennelle des magistrats.

Le lieutenant criminel, vêtu d'une robe de camelot noire doublée et d'un bonnet carré, était suivi de ses deux conseillers, Pierre Boivin et Philippe de May. Ils portaient également une robe de camelot noire, mais moins ornée.

La salle de justice du Grand Châtelet était imposante par ses proportions. Elle contrastait en tout cas singulièrement avec le reste de la bâtisse, dont les pièces étaient minuscules et sombres. Tendue de tapisseries de fleurs de lys jaunes, recouvertes de nattes d'or et d'argent, elle était majestueuse et presque chaleureuse. Au plafond, des peintures ornementales. Sur un des murs, un tableau immense représentant la vie du Christ.

Le lieutenant prit place dans un grand fauteuil de bois sculpté, ses conseillers sur de larges bancs à ses côtés. Légèrement surélevés, les magistrats dominaient la salle du regard. À leurs pieds, les greffiers à verge étaient assis à une table et notaient les minutes de sentence d'audience. Le public quant à lui se tenait derrière de grandes barrières de bois, sous l'œil attentif de gardes armés.

Un des huissiers ouvrit une petite porte et l'accusé, entouré de deux archers, fut introduit dans la salle.

Ce fut une véritable cacophonie. On se pressa, se bouscula, chacun se haussant par-dessus les épaules du voisin pour apercevoir son visage, ses yeux, ses mains. Quelles tares physiques, quelles difformités ne devaient pas receler cet être maléfique ? Il devait avoir l'apparence du diable, le rictus terrifiant des démons ou la cruauté ricanante de ses suppôts. Des griffes et des crochets devaient lui servir de mains et de pieds, sa tête ressembler à celle d'une bête hideuse. Quant à son visage, il ne pouvait être qu'anormalement poilu et à lui seul devait laisser transparaître ce qu'il y avait de plus pervers chez un criminel de son espèce. Et ses yeux, injectés de sang, ils lançaient certainement des regards à vous glacer d'horreur.

L'accusé, qui, dans son état de faiblesse extrême, pouvait à peine tenir debout, s'avança avec difficulté. De très petite taille, malingre, les cheveux filandreux d'un roux terne, les paupières rouges et gonflées cachant presque ses yeux, il avait le visage mangé par une barbe éparsée, renforçant l'allure simiesque que lui donnaient déjà son dos voûté et ses mains d'une largeur démesurée. Le corps blessé, à peine recouvert d'un caleçon de toile et de tristes haillons déchirés de toutes parts, il n'avait rien d'effrayant, rien en tout cas qui pût justifier la peur que la seule évocation de son nom suscitait dans le peuple depuis quelques mois.

Et ce fut un brouhaha de commentaires, de péroraisons, de discours insipides renaissant sans fin, se faisant sans cesse écho, se répercutant dans tous les coins de la salle immense. Quelques injures fusèrent, quelques quolibets aussi.

– Eh bien ! En voilà, un magnifique barbare !
Rien qu’de le voir, j’en frémis !

– Un enfant, oui !

– Il f’rait pas de mal à la mouche d’un coche.

– Non. C’est même plutôt elle qui le ferait tomber en se posant sur sa sale tête.

L’assemblée partit d’un rire sonore.

– Bah, ils se seront trompés, c’est sûr ! Ce n’est pas lui ! Autant quitter les lieux tout de suite, on se moque du peuple.

– Moi, je parie qu’ils cachent le véritable criminel, parce qu’il est trop dangereux pour le sortir du cachot. Pensez donc, si devant toute l’assemblée, le monstre se libérait de ses chaînes et allait sauter à la gorge d’un de ses gardiens, ou dévorer un de nous ! J’en frémis d’avance !

– Eh bien là, ça risque pas de se produire.

– C’est sûr, les loups-garous que j’ai croisés étaient beaucoup plus effrayants, je vous l’assure ! affirma la bourgeoise.

Le jeune homme les interrompit :

– Moi, je pense au contraire que vous avez tous tort ! Vous le trouvez petit, malingre, vous ne vous méfiez pas, et c’est ça qui le rend si dangereux.

– Ah oui ? ! Parce qu’un homme qui ne mesure pas quatre pieds-du-roi peut me tuer, moi ? Vous me faites rire.

– C’est justement la force de ces grands criminels. Ils se promènent alentour de manière tout à fait inoffensive, et tout à coup, en pleine nuit, avec leurs yeux de lynx, ils vous sautent à la gorge comme

des bêtes sauvages, et ils lâchent leur proie qu'une fois l'avoir vidée de son sang.

Quelques-uns frissonnèrent, il y eut aussi des haussements d'épaule. Un homme conclut :

– Attendez, nous allons bien voir.

Le calme, peu à peu, fut rétabli ; enfin le procès allait pouvoir commencer.

Un prêtre s'approcha de l'accusé. Son visage était barré d'une cicatrice assez curieuse qui suscita quelques commentaires peu amènes. Il regarda fixement l'accusé et lui fit jurer en lui présentant l'Évangile de dire toute la vérité ; l'autre s'exécuta péniblement.

Chevassut se pencha vers son premier conseiller :

– Qui donc est ce prêtre ? Je ne l'avais jamais vu jusque-là, chuchota-t-il.

– Il remplace parfois le père François Séguyer, qui n'est plus si jeune et se déplace difficilement.

Jacques Chevassut commanda ensuite à l'un des deux greffiers, Jacques Drouare, la lecture du procès-verbal. Le public fit alors totalement silence.

– En ce jour de l'an de grâce 1622 nous a été ci-devant présenté le dénommé Jean Franscaroube, fils de Jacques Franscaroube, fabricant d'épingles, et de Jacotte Franscaroube née Mercier, fileuse de soie, icelui né en 1580 à Paris, vagabond de son état depuis plus de dix ans après avoir exercé différents métiers dont celui de crieur et de taillandier, accusé d'avoir assassiné avec moult barbarie sur les berges de l'île Louviers, en l'an de grâce 1621, au mois d'août, maître Geresme, bourgeois de Paris, tapissier

et valet ordinaire du roi, demeurant rue de Beauvais près le Louvre. L'accusé a déclaré ne se souvenir de rien, et n'a pas fourni de réponses satisfaisantes pour prouver son innocence.

Franscaroube ne semblait rien écouter de ce qui était dit. Il promenait sur l'assistance un regard vide et halluciné, ou bien laissait retomber sa tête dans un geste de lassitude, d'épuisement.

Chevassut s'adressa alors à lui, d'une voix forte et posée que l'on pouvait entendre de chaque coin de la salle – et le ton de sa voix employait tout un registre de modulations ou d'intonations propres aux orateurs, qu'il accompagnait de gestes du bras et de la main pour souligner ses questions :

– Que faisiez-vous sur les berges de l'île Louviers en ce jour d'août ?

L'homme baissa la tête.

– Dame Jeannette, une jeune lavandière qui s'en retournait vers l'île Notre-Dame, vous a découvert contre le corps assassiné de maître Geresm.

Franscaroube se mit à secouer la tête de gauche à droite.

– Vous teniez, d'après son témoignage, puis d'après le procès-verbal des gardes qui ont été appelés au secours, le mollet gauche du malheureux.

Le mouvement de négation continuait.

– En votre autre main se trouvait une bourse pleine de pièces d'or ! D'où serait-elle venue, si ce n'est de votre victime agonisante ? poursuivit le lieutenant.

Il attendit un instant :

– Le silence que vous semblez vouloir garder pour votre défense désoblige fort le tribunal et ne servira qu'à vous faire apparaître plus coupable encore. Ne reconnaissez-vous donc point que vous avez assassiné maître Geresme ?

Franscaroube réagit imperceptiblement, il releva la tête et fixa la porte de la salle d'un air étrange. La foule, qui jusque-là était restée silencieuse, commença à gronder sourdement.

Élevant plus encore la voix et pointant son index vers l'accusé, Chevassut poursuivit :

– Je vous le répète : dame Jeannette, la lavandière, puis les nombreux gardes appelés au secours, vous ont découvert à l'endroit même où a eu lieu le crime, le corps recouvert de sang, tenant en votre main le mollet gauche du malheureux. Or personne d'autre que vous n'a été vu à cet endroit... Vous ne pouvez nier que vous êtes responsable du meurtre épouvantable qui s'est produit ! Vous ne pouvez continuer à vouloir vous taire !

L'autre continuait de secouer la tête.

– Il y a dans cette salle l'épouse éplorée de maître Geresme, qui a six enfants, dont certains encore très jeunes. Vous leur devez au moins une parole de vérité.

Quelques regards de la foule curieuse cherchèrent en vain la veuve.

Chevassut se demanda si Franscaroube comprenait véritablement de quoi on lui parlait. En observant attentivement l'étrange personnage, on aurait pu penser qu'il s'endormait sur place tant ses gestes

étaient empreints de lenteur puis tout à coup d'une brusquerie mêlée à l'effroi le plus intense.

– Que faisiez-vous à cet endroit ? tonna Chevassut.

Devant le mutisme de l'autre, le lieutenant se tourna alors vers ses conseillers et ils délibérèrent rapidement : il fut décidé sans surprise que Jean Franscaroube serait soumis à la question définitive dans les plus brefs délais.

Mais à peine le greffier eut-il prononcé ce mot que Franscaroube sembla sortir de sa léthargie et se mit à crier :

– Je ne veux pas ! ne faites pas ça ! non, je ne veux pas !

Et ces cris, rauques et déchirants, amenèrent un silence total dans la salle.

– Avouez-vous donc votre crime ? demanda Chevassut.

– J'avoue tout ce que vous voudrez, mais pas la question... Plus jamais !

Était-ce là les souvenirs insupportables de supplices qu'il avait subis ? On donnait en effet le nom de question à une pratique qui élevait la torture au rang d'un art tant les souffrances infligées, subtilement étudiées, ne donnaient que peu de chance à celui qui en était victime d'en sortir indemne. La question de l'eau consistait à faire ingurgiter des litres de liquide au prévenu ; la question de la pelote, à le garrotter jusqu'au sang ; la question de l'extension, à étirer les membres jusqu'à ce qu'ils fussent brisés ; lors de la question des brodequins, on enfonçait des coins de fer entre des planches enserrant les

jambes du prisonnier ; enfin, mille autres manières inventives étaient encore utilisées pour faire avouer un innocent ou sauver un coupable particulièrement dur à la souffrance.

Franscaroube semblait en tout cas en proie à une véritable crise de panique qui le faisait trembler de tous ses membres.

– Je considère qu’il s’agit là d’un aveu, poursuivit Jacques Chevassut, impitoyable.

Il s’adressa alors au greffier Jacques L’Asnier et lui transmit la décision de justice. Ce dernier, se levant, déclara solennellement, d’une voix un peu cassée :

– Par sentence, nous, lieutenant criminel du prévôt de Paris, déclarons que ledit Jean Franscaroube, vagabond de son état, né en 1580 à Paris, est reconnu coupable du meurtre de maître Geresme et est pour cela condamné à être pendu au gibet de Montfaucon cet après-midi même. Il est déclaré également qu’il n’a icelui aucun bien.

À l’énoncé de la sentence, on vit la commissure des lèvres du malheureux se relever légèrement, imprimant sur son visage une vague expression d’ironie, presque de soulagement. Il fixa le greffier, comme si les mots que celui-ci venait de prononcer n’avaient que peu d’importance.

Puis, contre toute attente, il se tourna vers Chevassut, souleva son bras et lui dit d’une voix à peine audible :

– Accepterez-vous, monsieur le lieutenant, que je vous entretienne en particulier d’une affaire qui me tient à cœur ?

La demande était tellement inhabituelle, et la facilité avec laquelle Franscaroube s'était exprimée si surprenante, que tous ceux qui se trouvaient dans la salle se retournèrent vers Chevassut pour connaître sa réponse.

– Je viendrai vous voir pour votre testament de mort tout à l'heure.

– Il sera trop tard alors... Refusez-vous donc d'accorder sa dernière volonté à un condamné à mort ?

Chevassut hésita un instant. Il y avait dans les propos de l'homme autant d'autorité que de désespoir, et il lui sembla découvrir son visage pour la première fois ; sa physionomie semblait d'ailleurs avoir changé, son regard se faisant plus direct, plus volontaire. Le lieutenant se dirigea vers lui, et faisant signe aux gardes qui l'entouraient de s'écarter, enjoignit brutalement au condamné :

– Allez-y, et parlez sans feintise !

Franscaroube lui fit un signe bref de la main pour qu'il approchât un peu plus son visage du sien. Le sentiment de répulsion qu'éprouva Chevassut à l'égard du malheureux le fit de nouveau hésiter ; il voyait qu'aux commissures des lèvres gercées et déjà pâles (ce violet éteint où le sang ne semble plus s'écouler) restait collée une bave épaisse et blanche comme de l'écume qui formait des fils élastiques lorsqu'il ouvrait la bouche. L'odeur de ses entrailles, mélange de pourriture et d'estomac malade, parvenait au lieutenant jusqu'à lui en donner la nausée. Son nez difforme disparaissait sous

la peau craquelée, son front bosselé était taché par de profondes blessures à peine cicatrisées et par de larges traces de brûlures qui suintaient.

Mais le regard du prisonnier se fit tellement suppliant que Chevassut s'exécuta.

Il l'entendit alors murmurer distinctement :

– À Montmartre... dans l'abbaye... près du temple de Mercure... il y a trois lettres sur une dalle de pierre... puis...

Il fit une courte pause :

– ... une entrée... là se trouve un trésor... le trésor de Marie.

Il s'arrêta à nouveau, regarda fixement le lieutenant et reprit son souffle :

– ... vous y trouverez également un homme... mort.

Il tenta de soulever son bras, comme pour désigner quelque chose.

– À qui prétendez-vous faire gober ces bêtises !
Quel homme mort ? Où ça ?

Franscaroube sourit faiblement. Il ne bougeait plus, ne parlait plus, comme si l'énergie qu'il venait de dépenser à l'instant lui avait ôté toutes ses forces. Son regard était de nouveau éteint, son expression figée, son corps tassé sur lui-même comme une marionnette sans fil, déjà presque sans vie. L'ombre de la mort sur lui s'étendait imperceptiblement, à peine arrivait-il à remuer ses doigts jaunes et gonflés dont les ongles noirs, rongés, étaient comme l'expression suprême de son infini dénuement.

Chevassut toucha son bras, essaya de le redresser, mais l'autre murmura si faiblement que le lieutenant devina ses paroles plutôt qu'il ne les entendit :

– Maintenant laissez-moi, je vous en supplie.

Jacques Chevassut le considéra un bref instant. Puis il se redressa et fit signe aux gardes qu'ils pouvaient désormais l'emmener. Ils soulevèrent avec une facilité déconcertante le petit homme et Chevassut les regarda s'éloigner, pensif; entre les deux colosses qui le soutenaient, le corps menu et décharné de Jean Franscaroube faisait penser à celui d'un gamin de douze ans à peine.

Le lieutenant resta un instant immobile. Son premier conseiller, Pierre Boivin, s'approcha :

– Tous les regards sont tournés vers vous, monsieur le lieutenant. Voulez-vous que nous fassions évacuer la salle ?

Chevassut sortit de sa torpeur.

– Oui, merci, je m'en occupe.

Et sans un regard pour ce public à l'affût, curieux et avide, qui scrutait chacun de ses gestes, qui essayait de lire sur ses lèvres, il retourna à sa place :

– Faites lever la séance, ordonna-t-il à l'un des huissiers audienciers.

Celui-ci s'exécuta et la déception fut immense. On entendit des cris de protestation, quelques insultes aussi. Puis la salle se vida lentement, dans l'habituel tumulte qui succède à un événement dont la foule pourrait se délecter longtemps encore.

Chevassut consigna sur une feuille de parchemin les mots prononcés par Jean Franscaroube, la roula

précautionneusement puis se pencha vers son premier conseiller.

– Pouvez-vous rester un instant encore, je vous prie ?

– Bien sûr.

Une fois la salle vide, Chevassut fit signe à tous les huissiers de les laisser seuls et aux gardes de refermer la grande porte de la chambre criminelle.